



LE BUDGET COMMUNAL



Février 2021



VILLE DE GUIPAVAS

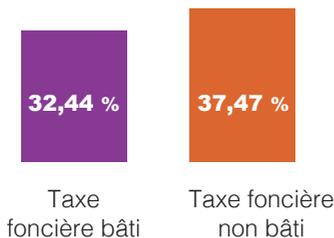
QUELLES SONT LES PRIORITÉS DÉFINIES POUR 2021 ?

Le budget primitif 2021 se traduit par une volonté, en quatre axes, de :

- **ne pas augmenter la fiscalité** ;
- **maîtriser les dépenses** de fonctionnement et d'investissement tout en conservant une capacité de lancement d'opérations nouvelles et un service public de qualité ;
- **contenir la dette** en limitant l'appel à l'emprunt ;
- **maîtriser le ratio d'endettement.**

LA FISCALITÉ 2021

TAUX DES IMPÔTS LOCAUX



En 2021, les taux d'imposition communaux évoluent mais sans augmentation.

En effet, **suite à la réforme de la taxe d'habitation**, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 de la commune sera égal à la somme

du taux communal de 16,47 %, sans changement, et du transfert du taux antérieurement attribué au département de 15,97 %, soit un total de 32,44 %.

VISION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le montant du budget primitif 2021 s'élève à **21 199 800 €** et se décompose de la manière suivante :

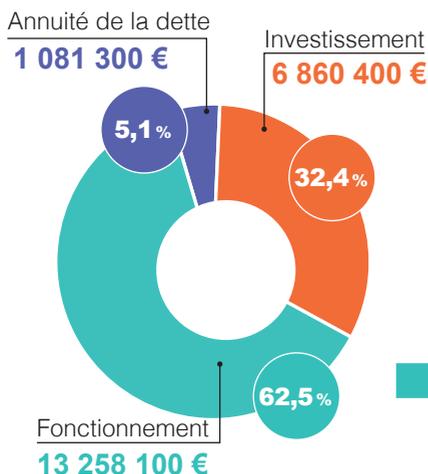
- section fonctionnement : 13 467 800 €
- section investissement : 7 732 000 €

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

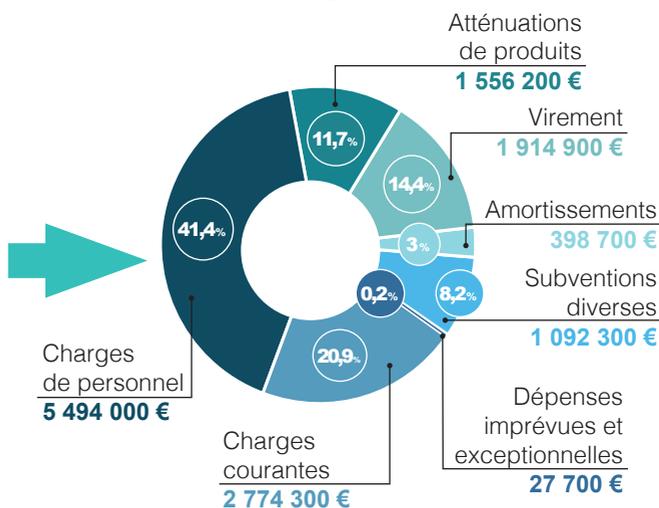
La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours pour un montant de 6 860 400 €.

L'annuité de la dette comprend les intérêts (209 700 €) et le remboursement en capital des emprunts (871 600 €) pour l'année en cours. Dans la présentation ci-dessous, ces montants sont déduits des sections investissement et fonctionnement.

BUDGET 2021 : 21 199 800 €



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 : 13 258 100 €



EXTRAITS DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE 2021

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- matériel informatique (58 K€*)
- cimetières : acquisition de columbariums et pose de portails (47 K€)

AFFAIRES SCOLAIRES



- construction d'une cuisine centrale : acquisition du foncier et études (400 K€)
- groupe scolaire Kerafloc'h : installation des deux modulaires (218 K€)
- groupe scolaire Prévert : études pour la création d'un self et d'un office, de 2 classes, mise en accessibilité du bâtiment et rénovation aménagement de classes existantes (150 K€)
- groupe scolaire Hénensal : réfection de l'éclairage et des sols (130 K€)
- mutualisation des écoles de Kerafur et Pergaud : lancement du concours de maîtrise d'œuvre (100 K€)
- structures de jeux (30 K€)

AFFAIRES CULTURELLES

- Alizé : remplacement du gradin et du parc de chaise (350 K€)
- salle Jean Monnet : réfection de la cuisine (60 K€)

SPORT

- vestiaires Éric Lamour : travaux de mise en conformité (254 K€)
- halle du Moulin Neuf : travaux de rénovation et de réalisation d'un local de rangement (351 K€)
- salle de Kerlaurent : travaux de mise en accessibilité des vestiaires et sanitaires (250 K€).
- construction de l'espace Keradrien à Coataudon: acquisition du foncier et études de maîtrise d'œuvre (500 K€).
- salle Charcot : réfection du sol sportif et des tracés (40 K€)

DIVERS

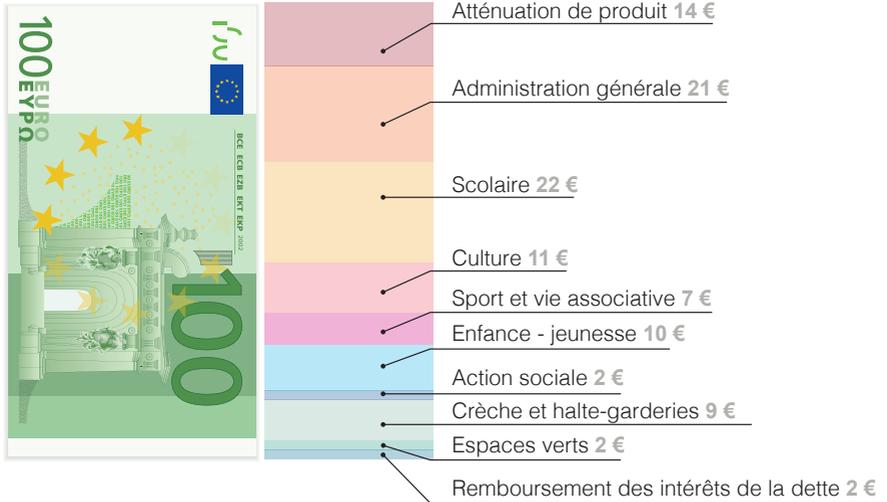
- réserve foncière (300 K€)
- réaménagement d'un logement en bureaux à Hénensal (145 K€)
- travaux d'accessibilité (77 K€)
- parking du Vizac, enrobé (75 K€)
- travaux sur l'église (50 K€)
- travaux d'aménagement du nouveau centre technique municipal (312 K€)

*1 K€ = 1 000 €

RÉPARTITION POUR 100€ DE DÉPENSES

Comment sont réparties les dépenses inscrites au budget 2021 ?

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

